



PROGRAMME DE FORMATION

Vérification des pièces administratives dans les marchés publics

Durée : 2 jours

Objectifs :

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Savoir contrôler les différentes pièces d'un contrat de droit public
- Anticiper les risques liés à la rédaction des clauses du marché et de passation

Rappel des exigences réglementaires

Les dispositions réglementaires liées à la rédaction de clauses techniques et administratives.
La jurisprudence en matière de rédaction des clauses d'une procédure et d'un marché.
Les clauses exorbitantes.

Le contrôle réglementaire et rédactionnel

La référence aux articles du code des marchés publics.
Le caractère indispensable de mentionner au moins une clause exorbitante dans un marché : conséquences.
Approche technique rédactionnelle.
L'emploi du futur ou présent dans les pièces de la consultation.
Le choix de la bonne procédure de mise en concurrence.

L'avis d'appel public à la concurrence

Le choix du bon support.
Le choix du formulaire selon la procédure choisie.
Les mentions obligatoires et facultatives en fonction de la procédure choisie.

Le règlement de consultation

Vérification des mentions obligatoires et complémentaires.
Les critères et sous-critères.
Le choix d'annoncer la pondération ou non pour certains éléments d'appréciation.
Le choix du délai de remise des plis : comment apprécier la complexité de la procédure pour choisir le délai.

L'acte d'engagement et ses annexes

Les mentions obligatoires.
L'exemplaire unique pour nantissement.

Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

Le choix du CCAG approprié au marché.

Les risques de clauses « abusives », excessives ou discriminatoire.
Vérification des dérogations appropriées des clauses du CCAG.

Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

La vérification du niveau d'expression du besoin.

La référence à des critères techniques non orientés et non discriminatoires.

L'introduction d'éléments fonctionnels appropriés si ceux-ci sont absents du document finalisé avant vérification.

Les risques d'inadéquation entre les clauses techniques et administratives.

Le rapport d'analyse et de présentation

- Vérification d'absence de mentions contradictoires.
- Description chronologique respectée de la procédure.

Les notifications de rejet

- Vérification des mentions en fonction de la procédure en accord avec les dispositions du code des marchés publics.
- Les précisions de la notification relatives aux délais et voies de recours.

Etudes de cas

- Contrôle et vérification de pièces administratives contenant des erreurs, des manquements et des absences de mentions et clauses.